



Fiche d'information

Le service de police aérienne et les ressources nécessaires à un engagement permanent

Récapitulatif

L'espace aérien constitue la troisième dimension d'un territoire national. La protection de cet espace aérien est fondamentale pour assurer la sécurité de ce territoire. C'est dans la troisième dimension que les Forces aériennes suisses doivent s'acquitter de nombreuses missions dont les équivalents au sol sont dévolus à différents partenaires. Le service de police aérienne est une de ces missions. Le déroulement ordonné du trafic aérien requiert impérativement un service de police aérienne analogue à celui de la police routière. Le droit international public de la neutralité impose à la Suisse de contrôler son propre espace aérien et, le cas échéant, d'y intervenir au service de la sécurité.

En Suisse, la surveillance passive de l'espace aérien est permanente (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7). Cela est possible et effectif depuis 2005 grâce au système FLORAKO et à l'engagement d'Identifications Operators (IDO). Cependant, aucun moyen d'intervention n'est disponible en dehors des heures de bureau = surveillance permanente de l'espace aérien sans moyen d'intervention (PLÜ OHNE).

Mais pour renforcer la sécurité de façon décisive, il faudrait d'abord disposer en permanence de moyens d'intervention opérationnels (PLÜ MIT). Cela entraînerait toutefois des besoins accrus en personnel et en matériel. Mais en vertu du primat du politique, c'est aux instances politiques qu'il appartient de prendre les décisions pouvant déboucher sur d'éventuels changements dans ce domaine.

1. Introduction

En août 2003, le Conseil fédéral a décidé la mise en œuvre de la surveillance passive permanente de l'espace aérien suisse (PLÜ OHNE). Cette mission est assurée depuis juillet 2005 par l'exploitation 24h sur 24 du système FLORAKO et la mise en place d'une permanence desservie par des Identification Operators (IDO). Cette mesure a permis de recueillir plus d'informations, et donc en savoir plus sur les activités en cours dans l'espace aérien suisse et, par là, de mieux pouvoir évaluer la menace.

1.1. Faisabilité de la surveillance permanente de l'espace aérien

Mais pour renforcer la sécurité de façon décisive en Suisse, il faudrait d'abord disposer en permanence de moyens d'intervention opérationnels (PLÜ MIT). Cela entraînerait des besoins accrus en personnel et en matériel.

Des études de faisabilité de la surveillance permanente de l'espace aérien avec des moyens d'intervention (PLÜ MIT) ont abouti au constat suivant (sur la base des expériences faites en situation de surveillance permanente passive) :

- Pendant les heures mobiles, la nuit et le week-end (donc en dehors des horaires de service de vol des Forces aériennes), il faudrait compter avec environ trois interventions par mois.
- Les causes principales des interventions sont les suivantes : écarts inexplicables et inexplicables par rapport au plan de vol (itinéraire de vol) et Lost-Comm (non-réponse à des appels radio ou impossibilité de contacter des aéronefs).

1.2. Coûts

La mise en œuvre du projet PLÜ MIT nécessiterait 75 nouvelles places (dont 11 avec le savoir-faire de pilote) dans le domaine D et environ 15 millions de francs par année. Ces chiffres se fondent sur la base de calcul suivante (2007) :

- PLÜ MIT à partir de la fin du service de vol (la veille) jusqu'au début du service de vol le jour suivant, ou le lundi matin pour le week-end.
- Deux F/A-18 en état d'alarme avec armement minimum (canons et flares).
- Un temps de réaction de 30 minutes.
- Aéroport de dégagement civil (Genève).
- Préparation séquentielle.
- Pas de permanence pour le piquet du câble d'arrêt et le déblaiement de la neige.

En cas de décision de réaliser ce projet, il faudra compter avec un délai de mise en route d'environ trois ans.

1.3. Le volume des engagements de police aérienne

Les engagements du service de police aérienne sont les suivants :

- Assistance, comme par ex. lors de problèmes de navigation et de pannes radio d'aéronefs et d'avions de ligne civils.
- Constatation de violations de l'espace aérien telles que des intrusions non autorisées ou des écarts inexplicables ou inexplicables par rapport au plan de vol.
- Vérification des vols disposant d'autorisations diplomatiques.
- Application des restrictions d'utilisation de l'espace aérien (comme par exemple pendant le WEF ou le G8).

2. Abréviations / définitions

FLORAKO	Système de radar suisse pour l'aviation militaire et l'aviation civile. Par cet acronyme, on entend FL ugsicherungs O perations RA dar K ommandosystem
IDO	Identification Operator
PLÜ	Surveillance permanente de l'espace aérien
PLÜ OHNE	Surveillance permanente de l'espace aérien sans moyen d'intervention
PLÜ MIT	Surveillance permanente de l'espace aérien avec moyen d'intervention
SPA	Service de police aérienne
Flares	Corps thermiques et lumineux largués par des aéronefs ; ils servent également de coups de semonce lors du service de police aérienne.

Informations complémentaires :

Jürg Nussbaum
Chef de la communication des Forces aériennes
031 324 15 50

Pour de plus amples informations, consulter :

Liens :

Titre du lien :

Lien URL: http://www.lw.admin.ch/internet/luftwaffe/fr/home/die_luftwaffe/auftrag.html

Publications :

Titre de la publication : --

Numéro ISBN : --

Fichiers : (annexes pour publications sur Internet)

Titre du site Internet : --

Nom du fichier : --